

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA BASE AERIENNE 125 « CHARLES
MONIER » D'ISTRES ET LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE POUR LE
MEETING DE L'AIR DES 28 ET 29 SEPTEMBRE 2024

La MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE,

Représentée par Madame Martine VASSAL en sa qualité de Présidente de la Métropole ou son représentant dument habilité à cet effet par délibération n°..... du Bureau de la Métropole du 27 juin 2024.

Désignée ci-après « La Métropole »,

D'une part,

La Base aérienne 125,

8, route du Camp d'aviation - BP 20099

13128 Istres Cedex,

Représentée par le Colonel Anne-Laure MICHEL, commandant la Base aérienne 125

Désignée ci-après « La Base aérienne 125 d'Istres »

D'autre part,

Ensemble dénommées « Les Parties ».

PRÉAMBULE

La Base aérienne 125 « Charles Monier » d'Istres est au cœur de l'activité opérationnelle de l'armée de l'Air et de l'Espace.

Au sein du réseau des bases aériennes, elle revêt une importance stratégique majeure.

Cette base aérienne à vocation nucléaire (BAVN) est qualifiée de hors normes au regard des 3 critères suivants : la longueur de la piste (5 000 mètres) et son élongation géographique du périmètre des entités qui lui sont rattachés (de Narbonne à Nice), le nombre et la diversité d'unités accueillis (militaires, civiles, industrielles, étatiques ...) et le large spectre de sa mission (dissuasion, projection, protection et missions de service public ...).

Plateforme aéronautique la plus longue d'Europe, opérationnelle 24 heures sur 24 toute l'année et éminemment stratégique pour la défense de notre pays, la "piste des grands raids" a écrit, à l'été 2023, une nouvelle page de son histoire en devenant le "Hub des armées" : pôle majeur de projection de personnel et de matériel militaire vers les théâtres d'opérations extérieurs.

La BA125 accueille une flotte unique en Europe d'avions MRTT de ravitaillement en vol et de transport, ainsi que les activités d'essais de la Direction générale de l'armement (dont l'école des pilotes d'essais) et de grands industriels français de l'aéronautique civil et militaire : Dassault aviation, Safran, Thales, Airbus.

L'année 2024 coïncidera avec les 90 ans de l'armée de l'Air et de l'Espace et les 60ans des Forces aériennes stratégiques.

Le chef d'état-major de l'armée de l'Air et de l'Espace a choisi la base aérienne (BA) 125 "Charles Monier" d'Istres pour accueillir l'unique meeting de l'air de l'année 2024 qui se déroulera les 28 et 29 septembre.

Le meeting de l'air 2024 représente un évènement majeur mettant en valeur les savoir-faire aéronautique civils, militaires français et étrangers, pour répondre aux attentes d'un public passionné et provoquer des vocations pour les métiers de l'aéronautique.

Sa proximité immédiate du Pôle aéronautique "Jean Sarrail", en pleine expansion, offre de formidables opportunités de synergies, qui seront illustrés à l'occasion du meeting.

Dans sa démarche de valorisation de son territoire et en qualité d'acteur institutionnel majeur, la Métropole souhaite s'associer à la Base aérienne 125 d'Istres pour contribuer à la réussite de cet évènement exceptionnel.

ARTICLE 1^{er} : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet d'acter le partenariat entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la base aérienne 125 d'Istres dans le cadre du meeting de l'air de l'année 2024 qui se déroulera les 28 et 29 septembre.

Le soutien de la Métropole se matérialisera par la mise en place de 22 autocars sur les deux jours et par le renforcement des lignes de transport 6, 7, 9 et 13.

Il est également prévu, selon les besoins, l'appui en moyens humains de 2 à 3 agents de la Direction de proximité Ouest de la Direction Générale Déléguée

Mobilités Durables, Infrastructures et Voirie ainsi 2 à 3 agents de maîtrise exploitation rattachés à l'opérateur de transport qui effectuera cette prestation.

ARTICLE 2 : MODALITES DU PARTENARIAT

La Métropole et la Base aérienne 125 d'Istres se rapprocheront afin de déterminer les modalités de communication communes sur cet évènement et la valorisation des engagements réciproques.

La Base aérienne 125 pourra décliner le logo de la Métropole à discrétion sur l'ensemble des supports qu'elle jugera utile.

La Métropole mettra à disposition de la Base aérienne d'Istres 22 autocars sur toute la durée du meeting, avec une amplitude de 8h30 à 19h30.

Elle mobilisera ces moyens en s'appuyant sur ses opérateurs de transports.

La valorisation des prestations mises à disposition par la Métropole Aix-Marseille-Provence au profit de cet évènement est estimée à un montant de 50 000 €.

ARTICLE 3 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour la durée de la manifestation. Elle prendra effet à sa signature.

En cas de non-respect par l'une des parties des termes de la convention, celle-ci sera résiliée de plein droit.

ARTICLE 4 : LITIGES

Les parties s'engagent, en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la présente convention, à rechercher toute voie amiable de règlement avant de soumettre le différent au tribunal administratif compétent.

Tout litige relatif à l'exécution ou à l'interprétation de la présente convention sera porté devant le Tribunal Administratif de Marseille.

Le requérant peut saisir le Tribunal Administratif de Marseille de manière dématérialisée, par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

La juridiction sera saisie par la partie la plus diligente.

ARTICLE 5 : ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution de la présente convention, les parties font élection de domicile comme suit :

La Métropole Aix-Marseille Provence
58, Boulevard Charles Livon
13007 Marseille.

La Base aérienne 125 « Charles MONIER » d'Istres
Route du Camp d'aviation
13800 Istres

La Présidente de la Métropole Aix-Marseille Provence ou son représentant

Martine VASSAL

Le Commandant de la BA 125 d'Istres

Colonel Anne-Laure MICHEL